

Les accidents de véhicule à moteur

Selon les données de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), le nombre de victimes d'accidents sur le réseau routier de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a connu une baisse de 25 % au cours des dernières années. En 2013-2015, les routes de la région ont fait 524 victimes en moyenne par année dont 6 décès, alors qu'en 2006-2008, on dénombrait 704 annuellement. Cela dit, les données de la SAAQ rendent compte des accidents survenus sur les routes de la région, peu importe la provenance des victimes. Ainsi, pour connaître la situation des accidents pour la population de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, que cet accident ait eu lieu dans la région ou ailleurs, nous utilisons pour la suite de cette fiche les données du Fichier des décès et du Fichier des hospitalisations MED-ÉCHO. Dans ces fichiers, les accidents de véhicule à moteur sont des accidents survenus sur la voie publique ou en dehors de celle-ci et impliquant au moins un des véhicules suivants : motocyclette, voiture, autobus, camionnette, camion lourd, véhicule industriel et véhicule agricole. Les accidents de véhicule à moteur ne comprennent pas [les accidents de véhicule hors route](#).

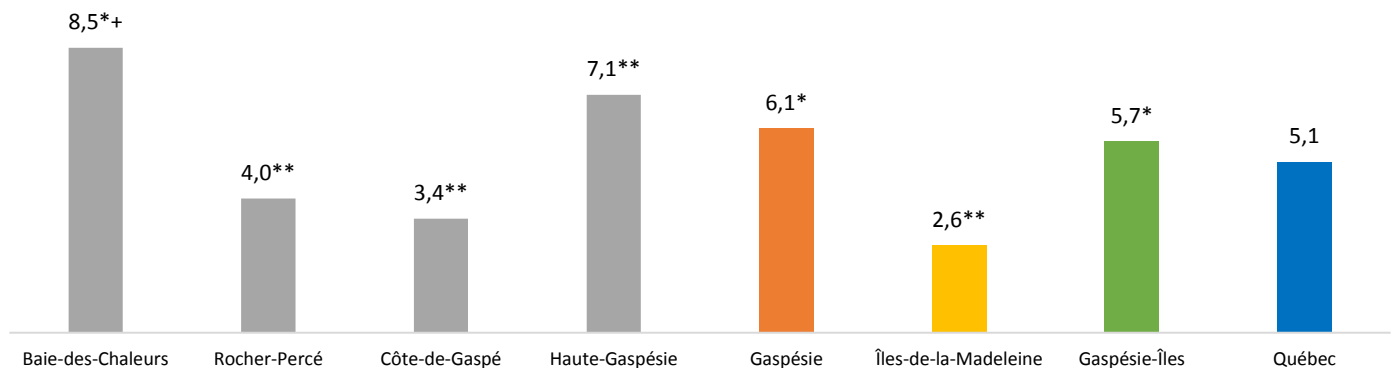
Les décès par accidents de véhicule à moteur

Entre 2009 et 2014, **32** personnes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont perdu la vie dans un accident de véhicule à moteur.

Parmi elles, 22 étaient des occupantes du véhicule à moteur, 6 étaient piétons, 1 cycliste et 1 motocycliste.

Au Québec, depuis la fin des années 80, le nombre de décès sur les routes a chuté de 80 %, alors que le nombre de permis de conduire a augmenté d'environ 70 % et le nombre de véhicules en circulation de plus de 110 % ([SAAQ, 2015](#)).

Figure 1 : Taux annuel moyen de décès (pour 100 000) par accidents de véhicule à moteur, 2009-2014p



Voir la signification des symboles dans l'encadré bleu à la dernière page.

Comparaison entre la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Québec

Précisons d'abord que selon les données de la [SAAQ \(2016\)](#), le nombre de véhicules immatriculés détenus par les habitants de la région (excluant les véhicules hors route) est, toute proportion gardée, supérieur à celui du Québec. En 2015, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine compte environ 86 véhicules immatriculés pour 100 habitants contre 69 pour 100 résidents au Québec. Malgré cela, le taux de mortalité par accidents de véhicule à moteur en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne se différencie pas de celui du Québec en 2009-2014 (figure 1). Comme le montre cette figure, ce constat est vrai dans tous les RLS, sauf celui de la Baie-des-Chaleurs qui obtient un taux de décès pour cette cause plus élevé que le taux québécois. Ce résultat représente un changement par rapport aux années antérieures où la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine enregistrait généralement une surmortalité pour cette cause par rapport au Québec (figure 2).

Groupes plus nombreux à mourir d'un accident de véhicule à moteur

Dans la région comme au Québec, les hommes sont plus nombreux, en proportion, que les femmes à mourir d'un accident de véhicule à moteur (tableau 1, page suivante). En nombre, 25 hommes de la région sont décédés de cette cause en 2009-2014 contre 7 femmes. Pour ce qui est de l'âge, les jeunes québécois de 15-24 ans sont encore ceux qui enregistrent le plus haut taux de décès par accidents de véhicule à moteur (9,5 pour 100 000), suivis des aînés (6,9) (résultats non illustrés). En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les faibles effectifs rendent plus difficiles les interprétations à cet égard, mais avec seulement un décès, il est clair qu'en 2009-2014, les jeunes de 15-24 ans ne sont pas ceux qui obtiennent le plus fort taux de décès pour cette cause.

Ajoutons que [les comportements des conducteurs](#) sont déterminants dans la survenue des accidents de la route. Au Québec, la vitesse excessive et la conduite avec les facultés affaiblies sont la cause des deux tiers des décès sur les routes (Béliveau, 2015, SAAQ, 2016; tirés de MSSS avec la collaboration de l'INSPQ, 2016).

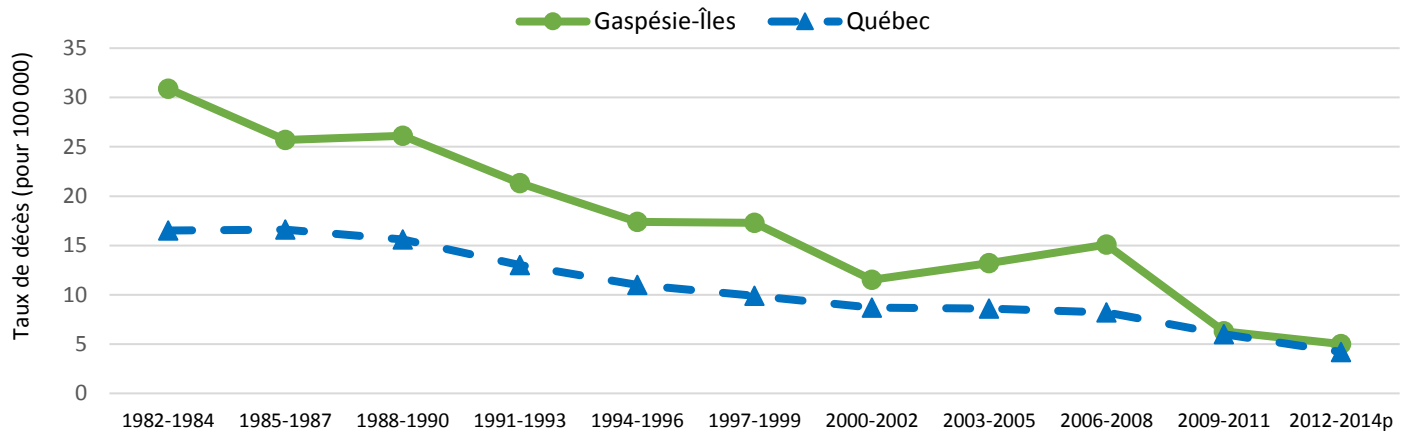
Tableau 1 : Taux annuel moyen de décès (pour 100 000) par accidents de véhicule à moteur, 2009-2014p

	Gaspésie-Îles	Québec
Sexe†		
Hommes	9,0*	7,2
Femmes	2,4**	3,1
TOTAL	5,7*	5,1

Évolution depuis le début des années 80

Comme l'illustre la figure 2, le taux de décès par accidents de véhicule à moteur a régressé de manière importante dans la région depuis le début des années 80 et a rejoint de ce fait, le taux québécois. Plus précisément, en 1982-1984, un total de 106 personnes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont mortes dans un accident de véhicule à moteur pour un taux annuel de décès de 31 pour 100 000. Trente ans plus tard, en 2012-2014, ce nombre de décès est descendu à 14 pour un taux de 5,0 pour 100 000, une diminution de 84 %.

Figure 2 : Taux annuel moyen de décès (pour 100 000) par accidents de véhicule à moteur, 1982-1984 à 2012-2014p

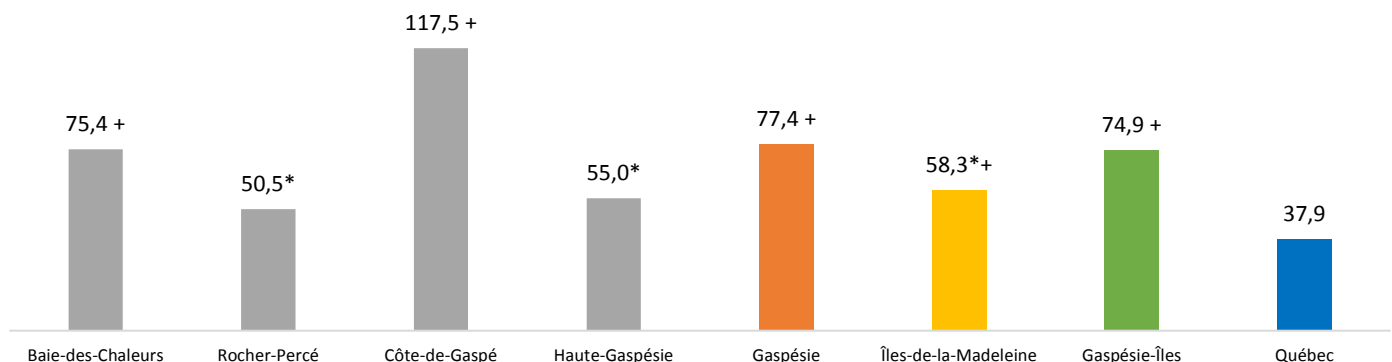


Les hospitalisations

Entre 2013 et 2015, **70** hospitalisations ont eu lieu en moyenne chaque année en raison des accidents de véhicule à moteur dans la population de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Si les données d'hospitalisation témoignent en partie de la morbidité ou de l'état de santé d'une population, elles sont aussi influencées par d'autres facteurs comme la distance entre le lieu de résidence et le centre hospitalier, la disponibilité des lits et les pratiques médicales. Nous présentons donc les données hospitalières davantage à titre indicatif et invitons le lecteur à la prudence dans l'interprétation de ces données.

Figure 3 : Taux annuel moyen d'hospitalisations (pour 100 000) par accidents de véhicule à moteur, 2013-2015



Comparaison entre la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Québec

Précisons d'abord que pour toutes les causes d'hospitalisations confondues, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a historiquement toujours enregistré un taux d'hospitalisations supérieur à celui du Québec, et c'est encore le cas en 2013-2015 (surplus de 42 %). Les hospitalisations pour les accidents de véhicule à

moteur ne font pas exception avec un taux régional de 74,9 pour 100 000 contre 37,9 au Québec (figure 3). Cette tendance est observée, peu importe le territoire local bien que l'écart ne soit significatif avec le Québec que pour les résidents de la Baie-des-Chaleurs, de La Côte-de-Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine.

Groupes plus nombreux à être hospitalisés pour un accident de véhicule à moteur

Comme pour les décès, les hommes cumulent davantage d'hospitalisations que les femmes (tableau 2). De plus, au Québec, les mêmes groupes d'âge que pour les décès se démarquent des autres relativement aux hospitalisations, soit les 18-24 ans et les 65 ans et plus. Cette tendance est aussi notée dans la région (tableau 2).

Évolution des hospitalisations consécutives aux accidents de véhicule à moteur

Au Québec comme en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les hospitalisations attribuables aux accidents de véhicule à moteur ont régressé de manière importante au cours des vingt dernières années. Dans la région, le taux d'hospitalisations est passé de 118 pour 100 000 en 1993-1995 à 75 en 2003-2005, une baisse de 37 % (résultats non illustrés).

Tableau 2 : Taux annuel moyen d'hospitalisations (pour 100 000) par accidents de véhicule à moteur, 2013-2015

	Gaspésie-Îles	Québec
Sexe†		
Hommes	97,0+	46,1
Femmes	53,1+	29,8
Groupe d'âge†		
0-17 ans	33,9*+	16,5
18-24 ans	127,5*+	52,7
25-44 ans	81,3+	34,3
45-64 ans	68,9+	40,9
65 ans et plus	88,5+	53,8
TOTAL	74,9+	37,9

Symboles : † Signifie que les pourcentages obtenus dans la région dans les différentes catégories de cette variable se différencient statistiquement.
+ ou – Valeur significativement supérieure ou inférieure à celle du reste du Québec au seuil de 0,05. *Coefficient de variation (CV) entre 16,66 et 33,33 %, donnée à interpréter avec prudence. **CV supérieur à 33,33 %, donnée fournie à titre indicatif seulement. P : Les données de 2013 et 2014 sont provisoires.
Sources : MSSS, Fichier des décès. Données compilées par la Direction de santé publique. Fichier MED-ÉCHO. Données extraites de l'Infocentre de santé publique.
Note : CIM-10 = V02-V04 (.1, .9), V09.2, V09.3, *et al.*
Document produit par : Nathalie Dubé, Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, février 2017.